



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 13 : Sûreté de l'aviation — Politique

DE LA NÉCESSITÉ DE PRÊTER UNE ATTENTION SOUTENUE À LA SÛRETÉ

(Note présentée par l'Australie et parrainée par le Canada)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le secteur de l'aviation fait face à toute une série de menaces changeantes et évolutives de plus en plus complexes. Malgré la persistance de menaces traditionnelles telles que le terrorisme, l'environnement mondial de la menace a considérablement changé. La sûreté est un facteur de productivité et de prospérité ; elle doit constituer un aspect fondamental des activités de toute entité aéronautique. L'OACI joue un rôle moteur à l'échelle mondiale pour ce qui est de veiller à ce qu'une attention soutenue soit prêtée à la sûreté de l'aviation.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- (a) convenir de l'importance de prêter une attention soutenue à la sûreté de l'aviation ;
- (b) encourager le renforcement des liens entre sûreté, cybersécurité et facilitation ;
- (c) encourager le Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation, le Groupe d'experts de la cybersécurité et le Groupe d'experts de la facilitation à collaborer plus étroitement.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique <i>Chaque vol est sûr et sécurisé.</i>
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note seront entreprises sous réserve des ressources prévues dans le budget-programme ordinaire et/ou de contributions extrabudgétaires.
<i>Références :</i>	Annexe 17 à la <i>Convention relative à l'aviation civile internationale – Sûreté de l'aviation</i> Doc 10118, <i>Plan mondial pour la sûreté de l'aviation (GASeP)</i> Déclaration de Mascate sur la sûreté et la cybersécurité de l'aviation

1. INTRODUCTION

1.1 Le secteur de l'aviation fait face à toute une série de menaces changeantes et évolutives de plus en plus complexes. Alors que les menaces habituelles comme le terrorisme persistent, l'environnement mondial de la menace a considérablement changé. L'écosystème de l'aviation se heurte à de nouvelles difficultés posées par de nouveaux acteurs malveillants.

1.2 Depuis la dernière session de l'Assemblée de l'OACI, la fréquence des cyberattaques contre l'aviation a augmenté. Logiciels rançonneurs, vols de données, attaques par déni de service distribué et

autres types de perturbations sont de plus en plus habituels, et leurs conséquences sont de plus en plus lourdes et déstabilisantes. Cette tendance devrait se maintenir et il est impossible d'y faire face sans prêter une attention soutenue à la cybersécurité.

1.3 En 2024, la chaîne logistique du fret aérien a été le théâtre d'actes de sabotage perpétrés par des acteurs aux méthodes sophistiquées. Le fret aérien était un vecteur d'attaque connu, mais ces incidents causés par des engins incendiaires improvisés (EII) ont mis en lumière de nouveaux défis et nous rappellent que nous ne pouvons pas baisser la garde.

1.4 Au niveau mondial, les préoccupations grandissent vis-à-vis de l'utilisation malveillante de systèmes d'aéronefs non habités (UAS) et des atteintes à la sûreté dans les aéroports, notamment les incursions sur piste et à bord d'aéronefs, tandis que déferlent les menaces à la bombe et les canulars.

1.5 Ces menaces ont été exacerbées par les progrès technologiques rapides et par les questions et événements géopolitiques. Elles sont omniprésentes, multidimensionnelles et, si elles ne sont pas atténuées, susceptibles de nuire gravement à la souveraineté, à la sûreté, à la prospérité et aux intérêts des États. Malgré tout, et en l'absence d'incident de sûreté ou d'acte d'intervention illicite catastrophique touchant l'aviation, notre communauté court le risque de baisser la garde et de trop se fier aux mesures de sûreté existantes.

2. LA SÛRETÉ FAVORISE LA PRODUCTIVITÉ ET LA PROSPÉRITÉ

2.1 La sûreté de l'aviation n'est pas une fin en soi. Elle vise plutôt à garantir la sécurité, l'efficacité et la viabilité de l'aviation civile dans le monde, ce qui contribue à la productivité et à la prospérité, et stimule la croissance économique, la connectivité mondiale et l'innovation.

2.2 À ce titre, la prise en compte des aspects relatifs à la sûreté devrait faire partie de l'ADN de toutes les entités de l'aviation. La sûreté doit être bien ancrée dans leur façon de penser et constituer un aspect fondamental de la conduite de leurs activités, plutôt qu'une contrainte d'ordre financier ou autre. La sûreté, la cybersécurité, la sécurité et la facilitation sont les piliers d'un secteur de l'aviation efficace, efficient et durable.

2.3 La sûreté de l'aviation appelle un effort complexe et réalisé à plusieurs niveaux, qui doit reposer sur la coordination et la collaboration entre l'OACI, les États membres, les partenaires du secteur et les voyageurs. Il est essentiel de prêter une attention soutenue à la sûreté pour relever les défis communs et atteindre notre objectif collectif, à savoir un système de sûreté de l'aviation mondiale robuste et efficace. Aucune mesure ne permet à elle seule de neutraliser les menaces actuelles et naissantes. Il est en revanche essentiel d'adopter une stratégie à plusieurs niveaux et fondée sur les risques, dans l'esprit des dispositions de l'Annexe 17 à la *Convention relative à l'aviation civile internationale – Sûreté de l'aviation*.

3. IL NOUS FAUT PRÊTER UNE ATTENTION SOUTENUE À LA SÛRETÉ

3.1 Vigilance et mesures proactives sont essentielles au maintien de la sécurité et de la sûreté des voyages aériens. Alors que l'environnement de la menace évolue, il est indispensable que l'OACI et les États membres évaluent régulièrement leur stratégie en matière de sûreté de l'aviation et prennent les mesures qui s'imposent afin de veiller à ce que l'action menée face aux menaces changeantes reste efficace à l'échelle mondiale.

3.2 La nécessité de prêter une attention soutenue à la sûreté est soulignée dans le *Plan mondial pour la sûreté de l'aviation* (Doc 10118) de l'OACI, dans lequel les États membres et le secteur sont appelés à continuer à collaborer par l'intermédiaire de l'OACI et à assurer la sûreté de l'aviation aux niveaux national, régional et mondial.

3.3 Cet appel a été amplifié par la Déclaration de Mascate sur la sûreté et la cybersécurité de l’aviation (11 décembre 2024), dans laquelle il est constaté que la sûreté et la cybersécurité de l’aviation sont indispensables au développement durable du transport aérien, ce pour quoi les États membres, l’OACI et les acteurs du secteur sont priés de redoubler d’efforts pour faire face aux menaces émergentes et existantes pour l’aviation civile internationale.

3.4 L’OACI joue un rôle de premier plan dans la prise de conscience des changements en matière de sûreté et dans la promotion de la mise en commun des informations parmi les États membres. En témoignent les initiatives qu’elle coordonne, sa détermination à remédier au problème des EID et les travaux qu’elle a entrepris sur la sûreté de la poste et du fret avec l’Union postale universelle, ainsi qu’avec les États membres. Il est fondamental que l’OACI continue de jouer ce rôle de chef de file au niveau mondial.

3.5 Il est indispensable que l’OACI et ses États membres prêtent une attention continue et soutenue à la sûreté de l’aviation si l’on veut atténuer les menaces en évolution et les difficultés opérationnelles, et forger une culture de la vigilance, de l’innovation et de la collaboration.

— FIN —